

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS
EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU
21 OCTOBRE 2016

Membres en exercice : 48 titulaires
48 suppléants

Membres présents : 18 titulaires
8 suppléants

Délibération n°281 du Comité syndical

1. Approbation du procès-verbal du 24 juin 2016

Le procès verbal du comité syndical du 24 juin 2016 a été adressé à tous les membres le 4 juillet 2016. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le comité syndical
sur proposition du Président
après en avoir délibéré,
à l'unanimité*

Approuve le procès-verbal du comité syndical du 24 juin 2016.

Certifié exécutoire compte tenu de :
La transmission à la Préfecture le **28 OCT. 2016**
La publication le **28 OCT. 2016**
Strasbourg, le **28 OCT. 2016**

Le Président
Jacques BIGOT

